



PROCÈS-VERBAL DE DÉLIBÉRATION

Concours d'écriture « Femmes ! Mots ! Liberté ! » Deuxième édition – Année 2025

Le 29 avril 2025, le jury du concours d'écriture « Femmes ! Mots ! Liberté ! », organisé par la Direction municipale de la jeunesse, s'est réuni afin d'examiner les textes reçus dans le cadre de la deuxième édition du concours. Ce concours, ouvert aux jeunes de 11 à 30 ans, était divisé en deux catégories d'âge : 11/15 ans et 16/30 ans. La thématique retenue pour cette édition 2025 était la « Poésie volcanique : le volcan comme symbole de la puissance des femmes »

Catégorie 16-30 ans

Une seule candidature a été enregistrée dans cette catégorie. En conséquence, le jury a décidé de ne pas procéder à une délibération, afin de préserver l'esprit de compétition et d'équité du concours.

Catégorie 11-15 ans

Dans cette catégorie, plusieurs textes ont été reçus, illustrant avec créativité et puissance l'image du volcan comme métaphore de la force féminine. Après lecture attentive et échanges, le jury a établi le palmarès suivant :

- **1^{ère} : Delia BUDREA – « Flamme rebelle »**
Lot : 2 Billets pour le parc Astérix + adhésion 2025-2026 à la Maison de la jeunesse offerte
- **2^{ème} Pauline RIVIÈRE MARTIN – « Que l'égalité commence »**
Lot : Bon d'achat « Envie de lire » de 50 € + adhésion 2025-2026 à la Maison de la jeunesse offerte
- **3^{ème} Aïcha KOUYATÉ – « L'âme en fusion »**
Lot : Bon d'achat « Envie de lire » de 30 € + adhésion 2025-2026 à la Maison de la jeunesse offerte
- **4^{ème} Mylann GOMMER – « Elles grondent »**
Lot : 4 places de cinéma + adhésion 2025-2026 à la Maison de la jeunesse offerte
- **5^{ème} Yusuva KIRUPAKARAN – « Mon île sans volcan »**
Lot : 4 places de cinéma + adhésion 2025-2026 à la Maison de la jeunesse offerte

Le jury félicite chaleureusement l'ensemble des participant.es pour la qualité des productions et leur engagement autour de cette thématique forte. Le concours continue de porter haut la voix des jeunes, mais aussi de valoriser leur engagement et leur créativité littéraire.

Le présent procès-verbal est établi pour valoir ce que de droit.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 29 avril 2025



Boukary GASSAMA
Adjoint au Maire
délégué à la citoyenneté et
à l'autonomie des jeunes
Président du jury